

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-283 DU 31 MAI 1999

Portant nomination de Monsieur
François DJEKETE en qualité de
directeur des études techniques.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;
- Vu** le décret n° 99-272 du 21 mai 1999 chargeant Monsieur Pierre John IGUE, ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises de l'intérim de Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux publics et des transports, pour compter du 24 mai 1999.

Sur proposition du ministre des Travaux publics et des transports ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 05 mai 1999 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur François DJEKETE est nommé directeur des études techniques au ministère des Travaux publics et des transports.


.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 31 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le ministre des Finances




Abdoulaye BIO-TCHANE.-



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Travaux publics
et des transports,



Pierre John IGUE.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1.